



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mamoudzou, le 3 juillet 2026

Réglementation temporaire de la circulation sur le boulevard Marcel Henry, secteur Baobab

La Ville de Mamoudzou informe les usagers de la route et les riverains qu'une réglementation temporaire de la circulation sera mise en place sur le boulevard Marcel Henry, au niveau de Baobab, dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité.

Les travaux se dérouleront du 1er juillet 2026 au 28 septembre 2026. Les interventions auront lieu :

- De jour : de 7h30 à 16h30
- De nuit : de 19h00 à 5h00

En dehors de ces plages horaires, la circulation sera rétablie normalement.

Pendant toute la durée du chantier, plusieurs dispositions sont mises en œuvre :

- Neutralisation partielle ou totale du stationnement ;
- Régulation manuelle ou par alternat de la circulation ;
- Limitation de vitesse temporaire à 30 km/h ;
- Maintien de l'accès aux riverains, sous conditions.

Une signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place.

La Ville de Mamoudzou invite les automobilistes, piétons et riverains du secteur de Baobab à :

- Respecter la signalisation et les instructions des agents en charge de la régulation de la circulation ;
- Réduire leur vitesse sur la zone concernée ;
- Anticiper leurs déplacements en tenant compte des éventuels ralentissements liés à la circulation alternée.

La Ville de Mamoudzou remercie la population de sa compréhension et de sa coopération pendant la durée de ces travaux visant à améliorer la sécurité des usagers de la route.